

Image not found or type unknown



Reprise materiel sous garantie sans emballage

Par **pascaline1978**, le **19/10/2010 à 16:56**

Bonjour,
J'ai acheté 1 friteuse au mois de mars 2010.
Sur le ticket de caisse qu'il m'a était remis, il est stipulé que ma friteuse est garantie 3 ans.
Nous sommes en octobre et ma friteuse est en panne.
Le magasin refuse de me la reprendre car je n'ai pas l'emballage de l'appareil.
Cette pratique est-elle légale?
Merci par avance pour votre réponse.